

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 7 Mai 2015
Convocation du 29 Avril 2015

Présents : Derc Jean-Claude, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Schlegel Loïc, Dubourdiou Leslie, Cain Marie-Dominique, Martin Sandrine, Montillaud Jean-Luc, Lafitte Frédéric, Frechiami François.

Absents : Bresson Jacques (pouvoir à DERC Jean-Claude), Lecomte Christelle (pouvoir à Cain Marie-Dominique), Bazas Jean-Marie (pouvoir à Dio Bernard), Mirambet Sébastien, Castets Joël.

Secrétaire de séance : MONTILLAUD Jean-Luc.

Compte rendu du 3 avril 2015 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 19 : confirmation niveau de vote en section investissement.

Le paramétrage informatique du budget primitif 2015 ayant une incohérence au niveau de vote en section d'investissement, il convient de confirmer le niveau de vote de la section d'investissement « vote au chapitre sans les opérations d'équipement de l'état III B3 » (mention pour information).

Le conseil confirme ce niveau de vote.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 13 : décision modificative du BP 2015.

Lors du vote du budget primitif, il avait été voté une diminution des restes à réaliser. La préfecture estime que la décision d'affectation du résultat arrêtée dans le BP 15 doit être conforme à celle votée lors de la clôture de l'exercice 2014. Elle demande de régulariser la situation par une décision modificative, à savoir :

Investissement recettes : 1068 : + 60 000,

021 (virement de la section de fonctionnement) : - 60000,

Fonctionnement : Dépenses : 023 (virement à la section d'investissement) : - 60 000,

Résultat de fonctionnement reporté 002 : - 60 000.

Le conseil accepte et vote cette décision modificative.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 14 : désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de jeux.

L'Atelier Architecture 47, représentée par Muriel Milanese, a transmis sa proposition d'honoraires concernant l'aménagement d'une aire de jeux sur la commune. Celle-ci comprend le relevé de la parcelle avec les niveaux, les plans correspondants au projet, un dossier de consultation, l'analyse des offres, des réunions de préparation et de chantier (1 ou 2 réunions), et la réception des travaux. Le taux de rémunération est de 11 % du montant total des travaux. Le conseil municipal accepte et décide de confier les travaux à « l'Atelier Architecture 47 ».

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 15 : Détermination des ratios promus-promouvables pour les avancements de grade du personnel communal.

La loi du 19 février 2007 introduisant de nouvelles dispositions, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer annuellement, après avis du Comité Technique, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Pour les petites collectivités la possibilité est offerte de fixer le ratios promus-promouvables (taux) pour l'année en cours et les années suivantes. Le ratio proposé est de 100 %. Le comité technique ayant rendu un avis favorable, le conseil municipal vote le ratio de 100 % pour l'année 2015 et suivantes.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 16 : Redevance occupation du sol par France Télécom.

Le décret du 27 décembre 2005 fixe les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances. Il a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation annuelle qui doit s'effectuer au 1^{er} janvier de chaque année, en appliquant « la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ».

Il en ressort que pour l'année 2015 le coefficient d'actualisation est de 1,34152.

Les tarifs fixés pour cette année sont :

Artère aérienne (km) : 53,66 €

Artère en sous-sol (km) : 40,25 €

Emprise au sol (m²) : 26,83 €

Pour la commune de Marcellus la redevance totale est de 1 164 €.

Le conseil municipal vote les tarifs tels que présentés.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 17 : restitution caution logement n° 3.

Mme Boulesteix ayant libéré le logement communal n° 3 au 5 avril 2015, l'état des lieux a été fait. Celui-ci étant correct il convient de rembourser la caution à Mme Boulesteix. Cependant constatant que des loyers sont impayés, il est décidé de conserver cette caution en règlement. Le conseil municipal accepte et vote cette décision.

VII - Dossier n° 7 : Délibération n° 18 : virement de crédit pour traversée parking du stade.

Le SDEE 47 a fait parvenir un devis pour la réalisation en souterrain de la traversée de route pour le futur éclairage du parking du stade d'un montant de 1 084,71 € HT., la part de la commune est de 75 % soit 813,53 €. Les crédits n'étant pas prévus au budget il convient d'effectuer un virement de crédit du montant correspondant au devis, soit : 6554 (contributions et subventions organismes regroupés) : + 814, 61522 (bâtiments) : - 814.

Le conseil municipal accepte ce virement de crédits.

VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 24 : Désignation d'un remplaçant représentant la commune à la commission agriculture de VGA.

M. François Frecchiami ne pouvant se rendre disponible pour assister aux commissions agriculture de VGA, il a demandé à être remplacé par un autre élu. Il convient d'entériner ce nouveau choix par une délibération qui sera transmise à VGA pour exécution.

Aucun élu n'étant disponible, M. le Maire se propose. Le conseil entérine cette décision.

IX - Dossier n° 9 : Délibération n° 20 : convention avec VNF pour création d'une rampe d'accès entre la voie verte et la route départementale au lieu-dit « Lamoulière ».

Des promeneurs demandent que soit établie une rampe d'accès entre la voie verte et la route départementale au niveau du lieu dit « Lamoulière ». Après avoir contacté le responsable de VNF, les services ont fait parvenir un courrier d'accord. Il convient maintenant d'établir une convention entre la commune et VNF en vue de la création et de l'entretien (faucardage) par la commune du chemin pédestre (100mx20m). Le conseil municipal accepte cet aménagement et autorise M. le Maire à passer convention avec VNF.

X - Dossier n° 10 : Délibération n° 21 : inscription de la commune sur la liste des travaux d'intérêt général.

Suite à la visite de Mme Feltre, éducatrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, demandant à la commune d'accueillir un jeune ayant à effectuer une peine de travaux d'intérêt général, une délibération doit être prise pour demander l'inscription à ces TIG.

Le conseil municipal accepte d'inscrire la commune.

XI - Dossier n° 11 : Délibération n° 22 : avenant à la délibération demande de fonds de concours à VGA pour l'aménagement du bourg et délibération n° 23 : avenant à la délibération de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

L'estimatif des travaux du chemin de Gatineau étant revu à la baisse, dans le programme d'aménagement du bourg la possibilité est offerte d'inclure des travaux concernant un autre chemin. Un estimatif pour le chemin du Curguet ayant été demandé, ces travaux peuvent être inclus dans ce programme sans changement du montant total du plan de financement fourni pour l'instruction des dossiers de subvention. M. le Maire propose que deux avenants soient pris afin que les travaux concernant le chemin de Gatineau et le chemin de Curguet soient subventionnés tant par le fonds de concours de VGA qu'au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal entérine cette décision et autorise M. le Maire à établir les avenants.

Plusieurs élus soulèvent le problème des poids lourds qui se garent dans le bourg. Afin d'y remédier, le conseil municipal propose d'envoyer un courrier aux personnes concernées les informant que des travaux vont être effectués dans le bourg et qu'il ne sera plus possible d'y accéder.

XII - Dossier n° 12 : Délibération choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du bourg.

Le dossier est retiré, les devis n'étant pas arrivés.

XIII - Dossier n° 13 : Programmation des travaux de VGA sur la commune pour 2015.

Faucardage : 1^{ère} passe : 11, 12, 13 et 18 mai (accotement), 2^{ème} passe : 18, 19 et 22 Juin, passage complet : 4, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 septembre.

Passages complémentaires le 30 novembre et le 21 décembre.

Le désherbage est effectué tous les mois.

- Questions diverses :

M. le Maire informe le conseil municipal que dès 2017 l'urbanisme sera transféré à VGA. Les dossiers d'urbanisme instruits par VGA seront à la charge des communes. Pour Marcellus, le coût sera d'environ 4 129 €/an sur la base de 26 actes.

Pour la création du PLUI le coût est estimé à 20 000 €.

LE SIPI devant être dissout, la compétence va être transférée à VGA. Il s'agira du GEMAPI dont le coût sera de 9€/habitant.

- Goudronnage : M. le Maire fait état des entretiens des divers chemins ruraux et voies communales de la commune pour 2014 : PH 1 (reprofilage + 2 couches de bitume) Voie communale n° 7 (Leclerc-Gatineau) : 28 133 €, ancien bourg : 10 752,64 €.

PH2 (3^{ème} couche): voie communale n° 7 : 9 652,96 €, route du cimetière : 2 237,14 €.

Soit un total de 50 775,74 €.

- SAS la Pagotte :

M. le Maire fait part au conseil municipal du contenu de la lettre de la gérante de la SAS la Pagotte qui indique que le multi-services est fermé depuis le 26/04/2015 et qui demande que l'état des lieux et la remise des clés soient fait le 7 mai à 9h00. MM. Bernard Dio et Bernard Reynaud étaient présents pour cet état des lieux. Les locaux ont été rendu très propres.

Loïc Schlegel pose la question du devenir de ce local.

M. le Maire informe le conseil qu'une personne s'est déjà proposée pour reprendre le multi-services.

Les élus proposent de réfléchir à l'utilisation future de ces locaux.

Sandrine Martin propose que chacun y réfléchisse et lors du prochain conseil que chacun fasse part de ses idées.

- Pont béton.

Bernard Dio présente un devis pour la démolition du pont en béton situé devant le garage de M. Conchou. Il est décidé de ne pas donner suite.

- Terrain de foot :

M. le Maire indique au conseil avoir eu dernièrement une réunion avec les dirigeants du club de football. Les intéressés lui ont indiqué que leur priorité s'orientait plus vers l'éclairage du terrain situé hors enceinte que vers le drainage des terrains localisés dans celle-ci. Bernard Dio est chargé de contacter le SDEE 47 pour obtenir un devis concernant l'éclairage du terrain n° 3.

- Travaux au logement libre :

Bernard Dio présente un devis pour des travaux de rénovation du logement n° 3 (achat peintures 1 271 € T.T.C, remplacement des sols par un professionnel : 9,92€/m²). Il propose également de changer le meuble lavabo.. Le conseil se prononce en faveur des travaux et de l'achat du mobilier.

- Ecole :

Sandrine Martin fait part au conseil des troubles constatés à l'école pendant la garderie et demande que les sanctions soient appliquées aux véritables fauteurs de troubles. Il est décidé de rencontrer les enfants individuellement pour obtenir toutes les informations sur les faits avant de passer aux sanctions.

Elle poursuit en indiquant qu'une présentation des ateliers TAP de l'année aura lieu lors de la soirée du 02 Juillet 2015.

- Terrain de pétanque :

Loïc Schlegel demande si le projecteur défaillant du terrain de pétanque a été réparé. Bernard Dio lui répond qu'après contrôle, il n'a pas constaté de problème de fonctionnement.

La séance est levée à 0h30.

N° délibération	OBJET	N° page
13	Décision modificative du BP 2015	12
14	Désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de jeux	12
15	Détermination des ratios promus-promouvables pour les avancements de grade du personnel communal	12

16	Redevance occupation du sol par France Télécom	13
17	Restitution caution logement n° 3	13
18	Virement de crédit pour traversée parking du stade	13
24	Désignation d'un remplaçant représentant la commune à la commission agriculture de VGA	13
19	Confirmation niveau de vote en section investissement	12
20	Convention avec VNF pour création d'une rampe d'accès entre la voie verte et la route départementale au lieu-dit « Lamoulière »	13
21	Inscription de la commune sur la liste des travaux d'intérêt général	14
22	Avenant à la délibération demande de fonds de concours à VGA pour l'aménagement du bourg	14
23	Avenant à la délibération de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement du bourg	14